

Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.  
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

19.01.2026

## **Promouvoir l'offre ecclésiale destinée aux adultes présentant des troubles cognitifs**

### **Descriptif du projet:**

Janvier 2026

Rédigé par Gabriella Weber, pôle Monde

avec la collaboration de :

Salome Augsburg, pasteur et coresponsable du groupe Timbuktu à Thoune

Mirjam Dummermuth, catéchète spécialisée, coresponsable des programmes Nachtigallen à Interlaken et Chilchezyt à Meiringen

Gerhard Kunz, vice-président de l'arrondissement de Frutigen

Ursula Marti, conseillère synodale

## Table des matières

### Contenu

1	Descriptif du projet.....	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Objectif du projet:.....	3
1.3	Projets.....	3
1.4	Activités et domaines d'action éligibles.....	4
2	Organisation du projet.....	5
2.1	Organisation.....	5
2.2	Organe de promotion de projets.....	5
3	Déroulement du projet.....	6
4	Charges financières.....	7
5	Risques et opportunités du projet.....	7
6	Contexte et conditions générales.....	8
6.1	Offre existante.....	8
6.2	Besoins et lacunes au niveau des offres.....	9
6.3	Bases juridiques relevant du droit ecclésiastique, bases légales et réflexions théologiques.....	10

## 1 Descriptif du projet

### 1.1 Contexte

Les enfants et les jeunes présentant des troubles cognitifs bénéficient, dans le cadre de la catéchèse spécialisée, d'un accompagnement religieux adapté dispensé, par des catéchètes au bénéfice d'une formation en pédagogie spécialisée. Toutefois, à l'issue de leur confirmation, les adultes présentant des troubles cognitifs se heurtent souvent à un manque de propositions adaptées, susceptibles de leur permettre de rester impliqués dans la vie spirituelle et communautaire de l'Église. Les offres proposées par l'Église présentent souvent des obstacles en matière d'accessibilité, notamment sur les plans linguistique et thématique, en raison de concepts théologiques complexes ou d'autres facteurs qui les rendent difficilement abordables. L'Église se trouve donc fondamentalement face à la nécessité de promouvoir l'intégration et l'inclusion. Certains arrondissements ecclésiastiques proposent des offres adaptées aux destinataires répondant aux besoins de groupes cibles, mais celles-ci ne couvrent pas l'ensemble du territoire et varient en termes de qualité et de structure, tant sur le plan de leur conception que de leur institutionnalisation.

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure souhaitent que ce projet incite les arrondissements ainsi que les régions ecclésiastiques à développer et compléter leurs offres pour et avec les adultes présentant des troubles cognitifs.

### 1.2 Objectif du projet:

L'objectif du projet consiste à renforcer les conditions nécessaires en termes de structure, d'organisation et de personnel au sein des régions et arrondissements ecclésiastiques, afin de permettre aux adultes présentant des troubles cognitifs de s'impliquer davantage et de participer plus activement à la vie spirituelle. Ils doivent pouvoir davantage profiter des offres spirituelles, communautaires et liturgiques et contribuer à leur élaboration.

La mise sur pied ainsi que le développement d'offres ecclésiales régionales, répondant aux besoins de groupes cibles et/ou inclusives doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier et de conseils destinés aux arrondissements comme aux paroisses, ce afin de donner l'impulsion nécessaire au développement d'initiatives, d'activités et de nouvelles offres.

Les offres spécifiques existantes dans certaines régions et arrondissements doivent être préservées, renforcées et développées. Dans les régions où les structures sont encore insuffisantes, il est essentiel de fournir un soutien ciblé pour établir les fondements d'un travail ecclésial inclusif et/ou répondant aux besoins de groupes cibles.

La promotion régionale est essentielle puisque la participation et l'inclusion se concrétisent là où vivent les gens: au sein des paroisses et des régions. Les barrières structurelles et les obstacles à la participation se manifestent dans la vie quotidienne, notamment en matière d'accessibilité, de mobilité, d'information, de rencontres ou encore d'absence de « langage facile à lire et à comprendre (FALC) ». Il est donc nécessaire de soutenir de manière ciblée les solutions locales et les offres inclusives adaptées aux spécificités de chaque lieu.

### 1.3 Projets

Dans le cadre d'un programme de soutien quadriennal, les arrondissements et régions ecclésiastiques sont invités à développer leurs propres projets et offres, puis à soumettre les requêtes de financement correspondantes aux Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Ce programme de promotion soutient la réalisation de projets et d'offres innovantes et durables qui répondent aux besoins des adultes présentant des troubles cognitifs au sein des régions.

Les 13 arrondissements ainsi que les régions ecclésiastiques (germanophones et franco-phones) bénéficient de conseils et de moyens financiers en vue de planifier et mettre en œuvre des projets et des offres destinés aux adultes présentant des troubles cognitifs. Afin de financer un projet ou une activité, les paroisses soumettent leur requête via leurs arrondissements respectifs, ou les arrondissements eux-mêmes, à la charge du Fonds d'arrondissement ou du Fonds de développement et de soutien. Ce faisant, il convient de veiller au respect des conditions minimales requises aux termes de l'[ordonnance concernant le soutien financier des arrondissements ecclésiastiques RLE 62.100– Églises réformées Berne-Jura-Soleure – Recueil des actes législatifs](#).

Un organe de promotion de projets fournit des conseils en matière de développement de projets et apporte un soutien à l'élaboration des requêtes de financement correspondantes, adressées au Fonds d'arrondissement ou au Fonds de développement et de soutien.

Une ordonnance est en cours d'élaboration concernant la procédure et le déroulement du traitement des requêtes. Celle-ci prévoit que le Conseil synodal délègue la compétence d'approbation des requêtes à une équipe de projet ou à la direction du pôle. Cf. art. 59, al. 3 du règlement sur la gestion financière ([https://refbejuso.tlex.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/63.120](https://refbejuso.tlex.ch/app/fr/texts_of_law/63.120)).

#### 1.4 Activités et domaines d'action éligibles

Le programme de promotion soutient des projets, des mesures ainsi que des activités

- qui favorisent la participation spirituelle, sociale ou culturelle des personnes présentant des troubles cognitifs,
- qui encouragent l'inclusion et la participation au quotidien de l'Église ou
- qui permettent de pérenniser, de développer voire d'étendre les offres existantes à de nouvelles régions

Les activités et projets éligibles concernent notamment les domaines suivants :

- **Participation spirituelle :**  
Participation au culte ainsi qu'aux célébrations liturgiques ou contribution à leur organisation; élaboration de formats de culte adaptés aux groupes cibles; offres spirituelles répondant aux besoins concrets des personnes présentant des troubles cognitifs.
- **Inclusion dans la vie ecclésiale :**  
Projets participatifs, tels que le café de l'Église, la chorale ou les manifestations paroissiales (fêtes estivales, repas de la paroisse, journées de la soupe, etc.); promotion de la vie communautaire et du sentiment d'appartenance.
- **Accompagnement spirituel :**  
Promotion de mesures d'accompagnement et de soutien en cas de situations difficiles et de crises de nature psychosociale.
- **Formation et sensibilisation :**  
Cours, ateliers et séances d'information destinés au personnel ecclésial, aux bénévoles ainsi qu'aux membres des paroisses et des autorités, visant à favoriser les compétences en matière de compréhension et d'inclusion.
- **Communication adaptée aux groupes cibles :**  
Élaboration de supports et de modes de communication faciles à comprendre, afin de garantir un accès facilité à l'information ainsi qu'aux invitations.

- **Collaboration œcuménique et institutionnelle :**

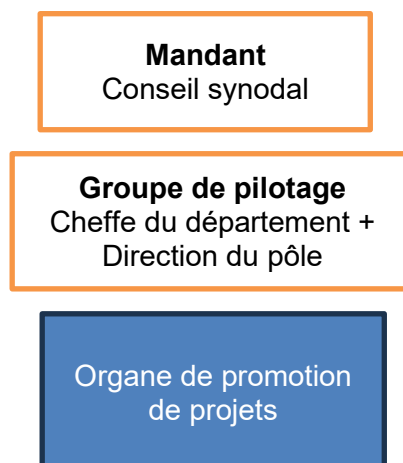
Coopération avec d'autres institutions ecclésiales et sociales, constitution de nouveaux réseaux et utilisation des ressources existantes en vue de développer des offres.

Les activités et projets éligibles peuvent prendre différentes formes, telles que :

- l'élaboration de concepts et de plans d'action,
- l'introduction ou le renouvellement d'offres adaptées aux groupes cibles,
- l'élaboration de bases juridiques visant à garantir la pérennité des offres,
- des activités dans les secteurs du bénévolat et de la communication ayant une approche inclusive,
- des réunions de sensibilisation, des séances d'information ainsi que des sessions de formation continue,
- d'autres activités visant à promouvoir l'inclusion dans le respect des principes de l'Église (cf. [Point de vue du Conseil synodal « Vision Église inclusive »](#)).

## 2 Organisation du projet

### 2.1 Organisation



L'organe de promotion de projets assume la responsabilité opérationnelle du projet et en assure la mise en œuvre.

Il s'adresse aux responsables des offres de groupe existantes, aux comités des synodes d'arrondissement ainsi qu'aux parties prenantes de l'ensemble du ressort territorial.

### 2.2 Organe de promotion de projets

Un organe de promotion de projets rattaché aux Églises réformées Berne-Jura-Soleure fournit des informations et des conseils aux comités des synodes d'arrondissement ainsi qu'aux personnes responsables concernant les modalités de développement de projets et de soumission de requêtes au Fonds d'arrondissement ou au Fonds de développement et de soutien. À cette fin, 15% de postes devraient être affectés à cet organe de promotion de projets à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, pour une durée de quatre ans et cinq mois, sur le crédit alloué aux postes de projet des services généraux.

Le rattachement de cet organe de promotion de projets à l'organe de coordination existant, «Église pour toi et pour moi», qui dispose d'un pourcentage de poste de 20%, devrait permettre de tirer parti de diverses synergies, telles que les contacts déjà établis, la mise en réseau et les compétences disponibles. Sans ces conditions, il serait difficile d'atteindre les objectifs avec 15% de postes.

### 3 Déroutement du projet

Les tâches dudit organe supposent une phase préparatoire, une phase de mise en œuvre quadriennale, ainsi qu'une phase finale consacrée à l'achèvement du projet.

Tâche	Charges initiales/ Conclusion	Charges Requête par an	Total
<b>Phase préparatoire: 3 mois (1.6.2026 - 31.8.2026)</b>			
Préparation des présentations et discussions prévues dans les arrondissements et grandes paroisses	35 h		35 h
Visites des 13 arrondissements et grandes paroisses: exposé et discussion des possibilités de projets	78 h		78 h
<b>Phase de mise en œuvre du projet: 4 ans (1.9.2026 – 31.8.2030)</b>			
Consultations relatives aux demandes de projet, lecture des ébauches, recommandations de modifications (13 arrondissements à 15 h)		195 h	780 h (4 ans)
Selon règlement concernant le Fonds d'arrondissement: rédaction du corapport (13 arrondissements à 4 h)		52 h	208 h (4 ans)
Établissement des comptes rendus en vue de l'évaluation finale.		13 h	52 h (4 ans)
<b>Finalisation du projet: 2 mois (1.9.2030 – 31.10.2030)</b>			
Déterminer comment cette question sera traitée à long terme. Dresser le bilan de la situation et décider de la suite à donner dans le cadre du pôle Monde.	35 h		35 h
Évaluer le projet et établir le rapport final.	42 h		42 h
Coût total du projet	190 h		<b>1230 h</b>

## 4 Charges financières

Le salaire de la titulaire actuelle du poste au sein de l'organe de coordination « Église pour toi et pour moi » permet d'estimer les coûts salariaux pour le poste de l'organe de promotion de projets (à 15%) sur 4 ans et 5 mois à environ **99900 francs**.

## 5 Risques et opportunités du projet

### Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
Promotion et extension d'initiatives régionales  Exploitation des compétences locales  L'argent sert à financer les offres destinées aux personnes concernées	Dépend des initiatives locales  Peu d'influence sur le contenu  Le travail de développement du contenu (mise à disposition de ressources et de documents) est limité
Opportunités	Risques
Les régions peuvent étendre leurs offres et les rendre plus visibles  Il est possible de promouvoir la mise en réseau et la collaboration  Les personnes concernées peuvent utiliser davantage d'offres ecclésiales  Il est possible de promouvoir l'inclusion	Manque de ressources humaines au niveau régional consacrées au développement de projets et à l'innovation  Seuls les arrondissements déjà actifs profitent de cette opportunité

L'analyse SWOT montre que le projet présente non seulement des opportunités, mais aussi des faiblesses et des risques, car son succès dépend notamment des initiatives prises au niveau régional. L'organe de promotion de projets peut remédier à ce problème en utilisant son influence dans le cadre de campagnes de sensibilisation et d'information, et en incitant les arrondissements comme les régions à s'impliquer davantage dans ce domaine, à l'aide d'arguments solides. L'objectif consiste à accroître la visibilité et la notoriété de cette problématique, tout en démontrant que ce public vulnérable fait partie intégrante de l'Église. Le projet a déjà suscité l'intérêt d'un certain nombre de parties prenantes au niveau régional.

## 6 Contexte et conditions générales

### 6.1 Offre existante

Ces dernières années, des initiatives ecclésiales spécialisées destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs ont vu le jour au sein de différentes régions et arrondissements, grâce à l'engagement local. Certains de ces groupes existent depuis de nombreuses années et font preuve d'une grande continuité.

Ceux-ci sont majoritairement encadrés par du personnel expérimenté en catéchèse spécialisée ainsi que par des bénévoles. Ils proposent des rencontres régulières (4 à 8 par an) qui allient des éléments de spiritualité, comme des moments de prière ou des chants en commun, à des activités sociales. Il s'agit de communautés au sein desquelles règne la solidarité et où il est possible de se ressourcer. Les personnes qui y participent trouvent une écoute attentive à leurs questions de foi et de vie, d'autant que leur implication est activement favorisée par un langage et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

Leur nombre oscille entre 10 et 15 personnes, mais peut monter jusqu'à 30 à Thoune. Il arrive souvent que des bénévoles, voire des membres du corps pastoral soient impliqués. Si certaines activités ont parfois lieu au sein des établissements, leur mise en place dépend toutefois de l'attitude de la direction concernée à l'égard des activités proposées par l'Église.

Voici les activités proposées :

#### **Paroisse générale de Berne**

Le **TRÄFF-PUNKT-CHIUCHE** (anciennement Kirche im Domino) est une initiative œcuménique des paroisses réformées et catholiques de Berne destinée aux jeunes et aux adultes ayant fait leur confirmation et achevé leur scolarité. Chaque printemps et chaque automne, les personnes y participant peuvent profiter d'une journée consacrée à une histoire biblique, au chant, aux jeux, à la danse, au bricolage ou à la célébration. Le partage du repas de midi, suivi d'une pause-café, est l'occasion de vivre un moment convivial. Deux fois l'an, un office religieux est célébré à la collégiale.

#### **Paroisse de Münchenbuchsee**

Camps réunissant des personnes confirmées provenant des institutions suivantes : Mätteli à Münchenbuchsee, Blindenschule à Zollikofen

#### **Paroisse générale de Bienne**

Le groupe **Zapfe** accompagne des personnes présentant des troubles cognitifs. Depuis plus de 20 ans, les membres de ce groupe se réunissent près de huit fois par an pour organiser des activités communes. Au programme figurent la célébration du culte, le loto annuel, des excursions, la rencontre cantonale des groupes de vie ainsi que la fête de Noël. Le départ à la retraite de la responsable de longue date nécessite une refonte de l'offre.

#### **Arrondissement du Bas Emmental - Berthoud**

**Kumbaya** est une offre destinée aux jeunes qui ont fait leur confirmation dans le cadre de la catéchèse spécialisée. Quatre samedis par an, les jeunes du Bas Emmental se retrouvent à Berthoud. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de partager dans une ambiance conviviale. Chaque réunion est consacrée à un thème qui renforce les jeunes sur les plans spirituel et mental. Le partage du repas de midi constitue un moment fort. Une excursion est organisée chaque année.

#### **Arrondissement de Haute-Argovie - Langenthal**

**Mandala** est une offre destinée aux jeunes et aux adultes qui ont fait leur confirmation dans le cadre de la catéchèse spécialisée. Les jeunes de l'arrondissement ecclésiastique de Haute-Argovie se réunissent quatre samedis par an. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de partager dans une ambiance conviviale. Chaque réunion est consacrée à un thème qui renforce les jeunes sur les plans spirituel et mental. Les idées proposées par les personnes qui y participent sont également prises en

compte et, dans la mesure du possible, mises en œuvre. Le moment fort est le partage du repas de midi. Pendant l'Avent, la rencontre s'achève par une petite célébration au temple, en présence de la pasteure accompagnatrice. Une excursion est organisée chaque année.

#### **Arrondissement de Thoune**

**Timbuktu** est un groupe de loisirs intergénérationnel destiné aux personnes de la région de Thoune présentant une déficience intellectuelle. Les huit rencontres annuelles offrent l'occasion de rire, de faire la fête, de chanter, de discuter, de jouer et de manger ensemble. Le camp d'été est toujours un moment fort! Nous assistons également ensemble au culte « FÜR DI U MI », à la rencontre automnale avec les autres groupes, et nous participons parfois à l'animation d'un culte avec une paroisse de l'arrondissement. Le groupe Timbuktu propose deux types de programmes: l'un est destiné aux jeunes et à ceux qui le restent, tandis que l'autre est plus tranquille et s'adresse à toutes les personnes qui préfèrent un rythme plus calme.

#### **Arrondissement d'Interlaken-Oberhasli**

Les **Nachtigallen** se réunissent dans la région d'Interlaken pour partager des moments de célébration œcuménique, de chant, de rire, d'écoute, de jeux et/ou de repas. L'activité s'adresse aux jeunes et aux adultes à partir de 16 ans. Les lieux de rencontre varient selon le programme. Nous assistons en outre à l'office religieux de l'Oberland Für Di und Mi, ainsi qu'à la rencontre d'automne des groupes de vie. L'offre œcuménique Nachtigallen est proposée par l'arrondissement ecclésiastique d'Interlaken-Oberhasli et l'espace pastoral catholique de Berne-Oberland.

**Chilche-Zyt für di und mi** se réunit quatre fois par an à Meiringen où est organisée une célébration commune à l'église Saint-Michel. Il y a également une réunion annuelle agrémentée d'un souper pris partagé au sein de la maison paroissiale de Meiringen. L'offre œcuménique Chilchezyt à Meiringen est proposée par l'arrondissement ecclésiastique d'Interlaken-Oberhasli et l'espace pastoral catholique de Berne-Oberland.

#### **Arrondissement de Frutigen**

**Tutti Frutti** est une offre destinée aux jeunes et aux adultes qui ont fait leur confirmation dans le cadre de la catéchèse spécialisée. Les personnes en situation de handicap ont leur place dans la vie de l'Église. Dix à quinze membres du groupe Tutti Frutti de l'arrondissement de Frutigen-Bas-Simmental se réunissent cinq mercredis soir par an. Le groupe Tutti Frutti offre un espace de rencontre, d'échange et de convivialité. Chaque rencontre est consacrée à un thème particulier. Les personnes qui y participent peuvent ainsi se ressourcer sur les plans spirituel et mental. Le souper pris en commun fait partie intégrante de la rencontre, tout comme la célébration du culte.

#### **Arrondissement du Jura**

L'Aumônerie œcuménique des personnes handicapées (AOPH) est un service œcuménique qui accompagne, dans leur cheminement spirituel et leur vie quotidienne, les personnes présentant des déficiences d'ordre mental, psychique ou multiple. Elle organise des cultes et des célébrations adaptées ainsi que des activités catéchétiques. Elle intervient en outre régulièrement au sein d'institutions et de foyers afin de favoriser la vie communautaire comme la participation à la vie spirituelle. À cet effet, elle travaille en étroite collaboration avec les paroisses, le personnel qualifié et les proches.

Nous disposons donc déjà d'une série substantielle d'offres spécifiques destinées à ce public cible, émanant d'un besoin de la base, qui pour la plupart, sont organisées au niveau régional, au sein des arrondissements ecclésiastiques. Il faut poursuivre et consolider cet effort considérable.

## **6.2 Besoins et lacunes au niveau des offres**

Les offres et structures existantes ne parviennent toutefois pas à combler les lacunes et les nombreuses insuffisances:

- Le travail mené auprès des adultes présentant des troubles cognitifs n'est actuellement pas reconnu comme un domaine d'action ecclésial spécifique.
- Des formats facilement accessibles, inclusifs couvrant l'ensemble du territoire font défaut. Plusieurs arrondissements ne disposent d'aucune offre régulière.
- L'offre existante dépend largement des personnes mobilisées, ce qui la fragilise sur le plan structurel.
- Les ressources (humaines, financières, institutionnelles) sont insuffisantes.
- Les personnes organisant ces activités souhaitent bénéficier d'un soutien en matière de formation continue, de conseil, de mise en réseau, de relations publiques et de finances.
- Les conditions et rapports de travail du personnel qualifié varient.
- L'accompagnement spirituel est souvent gratuit et informel.
- Le cadre juridique et organisationnel (par exemple, protection des données, responsabilité) n'est pas clairement défini.
- La société et l'Église n'ont qu'une perception limitée du sujet.
- La collaboration œcuménique mériterait d'être renforcée.

### 6.3 Bases juridiques relevant du droit ecclésiastique, bases légales et réflexions théologiques

Le travail en faveur et auprès des personnes en situation de handicap fait partie de la mission fondamentale de l'Église. L'art. 79 du Règlement ecclésiastique des Églises réformées Berne-Jura-Soleure stipule que leurs services d'accompagnement spirituel et diaconaux doivent d'abord s'adresser «aux personnes malades, handicapées et âgées (...) ainsi qu'à leurs proches. Ces personnes sont des membres importants de l'Église. Dans son livre *De la vie communautaire*, Dietrich Bonhoeffer écrit que «Toute communauté chrétienne doit savoir que non seulement les faibles ont besoin des forts, mais que les forts ne peuvent pas non plus se passer des faibles» (trad. de: Dietrich Bonhoeffer: *Gemeinsames Leben*, œuvres de Dietrich Bonhoeffer, vol. 5, éditées par Gerhard L. Müller, Munich, 1987, p. 80).

Dans ce contexte, il est essentiel que les personnes en situation de handicap soient considérées non seulement comme des bénéficiaires de l'amour du prochain comme l'entend la tradition chrétienne, mais aussi comme des parties prenantes de l'action comme de l'apprentissage de l'Église. Si certes, elles dépendent de l'accompagnement de l'Église, elles ont également beaucoup à lui apporter en qualité de communauté solidaire. Elles nous apprennent à découvrir des approches intégratives de la foi qui interpellent l'esprit, les mains et le cœur. Elles nous montrent ce que signifie accepter la nécessité inhérente à la condition humaine. Elles nous montrent aussi concrètement ce que signifie s'investir dans une communauté avec ses talents. Ulrich Bach, connu pour ses réflexions sur le handicap et la théologie dans le cadre de la diaconie et de l'Église, écrit: «Nos efforts visant à transmettre le message du Christ aux personnes en situation de handicap doivent être assortis de notre disposition à les écouter en tant que maîtres à penser de l'Église.» (trad. de: Ulrich Bach: *Ohne die*

*Schwächsten ist die Kirche nicht ganz. Bausteine einer Theologie nach Hadamar, Neukirchen-Vluyn 2006, p. 92 et s).*

Le mandat consistant à tenir compte des compétences et des besoins des personnes en situation de handicap tout en les intégrant dans la vie spirituelle trouve de nombreuses justifications d'un point de vue biblique et théologique :

- *Selon la théologie de la Création* : les personnes en situation de handicap sont, dans leur singularité et leur caractère unique, à l'image de Dieu (cf. Gn 1, 27), comme l'ensemble de l'humanité. Elles reflètent d'une manière particulière la diversité et la communion avec Dieu.
- *Selon la christologie* : le Christ nous exhorte à accueillir l'« autre » comme notre prochain (cf. Lc 10, 25-37) et, notamment, à nous tenir aux côtés des personnes qui ont besoin d'aide et de soutien (cf. Mt 25, 31-46).
- *Selon la pneumatologie* : la puissance de l'Esprit saint rassemble des personnes d'horizons très divers, quelles que soient les barrières (linguistiques). Dieu répandra son Esprit sur **toute** chair, sur les fils et les filles, sur toute personne, qu'elle soit jeune ou âgée, pauvre ou riche, bien portante ou malade, en situation de handicap ou aidante, en fauteuil roulant ou à pied, en mesure de communiquer verbalement ou non (cf. Ac 2,17).
- *Selon l'ecclésiologie* : l'Église est une communauté éclectique composée de personnes diverses qui confessent le Christ. Quel que soit notre genre, notre capacité visuelle, notre couleur de peau, notre degré d'activité ou d'autonomie, – nous sommes toutes et tous un en Christ (Gal 3, 28). Paul décrit l'Église comme le corps du Christ – un corps composé de nombreux membres, qui ont tous leur importance et contribuent à son bon fonctionnement (1 Co 12, 12-31).

Ainsi, les bases ecclésio-théologiques ainsi que les dispositions du droit ecclésiastique (art. 79 du Règlement ecclésiastique; art. 31, al. 2, let. d de la loi sur les Églises nationales) constituent la base théologique et normative de l'offre à vocation inclusive. Dans sa prise de position du 9 janvier 2020 intitulée « Vision Église inclusive – Être différent, c'est normal », le Conseil synodal a envoyé un signal fort en faveur des personnes ayant des besoins particuliers, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises par le passé (cf. prise de position de 2011 « Une différence tout à fait normale! »).

Les normes juridiques internationales et nationales (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, loi sur l'égalité pour les handicapés, art. 8 Cst.) encouragent également la participation entière et égale des personnes en situation de handicap. Il subsiste toutefois des lacunes considérables dans la mise en œuvre, y compris au sein de l'Église. L'ancrage systématique de structures inclusives fait encore défaut.